snalc Besançon

BULLETIN ACADÉMIQUE

Octobre 2025

Sommaire :

Page 1 : L'édito du président

Page 2 : Pédagogie
Programmes et formation initiale

Page 3 : Carrières
PSC, MGEN et mouvement inter

Page 4 : Que fait le SNALC Besançon ?

Sébastien VIEILLE,

Président Académique

06.61.91.30.49

Contacter le
SNALC Besançon

snalc.besancon@gmail.com

besancon@snalc.fr

snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Retrouvez-nous sur notre site

Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article premier).

Notre syndicat ne parle que de l'Education nationale. Il accompagne, conseille et défend tous les personnels de notre Ministère, sans aucune distinction.

L'édito du président

A l'heure où je rédige cet éditorial, nous avons un nouveau Ministre de l'Education. Lorsque vous lirez ce texte, peut-être ne sera-t-il plus là…

Le SNALC n'entre pas et n'entrera jamais dans les considérations politiciennes. Nous jugerons M. GEFFRAY pour ses actes, si tant est qu'il a le temps de mettre quoi que ce soi en place.

Il a été DGRH, DGESCO, donc il connaît la maison. J'ai eu l'occasion de négocier avec lui, parfois même de m'écharper avec lui.

C'est un homme intelligent et capable d'entendre d'autres points de vue que le sien—et même parfois d'en tenir compte.

Et il serait bon qu'en tant que Ministre, il conservât cette faculté car les chantiers en cours ne nous disent rien qui vaillent.

Les projets de programmes pour le collège, les référentiels de formation des enseignants et CPE, l'affiliation à la MGEN sont autant de sujets dont il nous faut parler et sur lesquels le SNALC a fait et fait encore tout son possible pour le bien des collègues.

Dans notre académie, le SNALC vous propose son aide et son accompagnement, notamment concernant les contestations de rendez-vous de carrière et la préparation du mouvement interacadémique.

Enfin, si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de votre métier, que vous soyez enseignant, CPE, administratif, Psy-EN, personnel social et de santé, AESH, AED et même personnel de direction ou d'inspection, le SNALC est là, pour vous, 7 jours sur 7.

Parce que le SNALC est là pour défendre et accompagner tous les personnels de l'Education nationale, quelle que soit leur orientation politique, leurs croyances...

Sébastien VIEILLE

Système éducatif

Programmes et formation intiale

Programmes rénovés au collège : Manque de confiance criant

Le SNALC a participé aux discussions autour des programmes de français et mathématiques du cycle 4.
Dans ces projets, le SNALC a demandé la suppression des « exemples de réussite » parfois ridicules, souvent très normatifs. Nous avons également demandé une rédaction par année et non par domaine car, en l'état, ce n'est pas très lisible.
Dans ceux de français, nous avons aussi demandé la suppression des « points de vigilance » qui ne sont rien d'autre que des obligations faites aux professeurs. Nous avons également demandé une vraie réflexion sur la grammaire car ce qui est proposé est mauvais. Enfin, nous avons demandé la suppression de la notion de « projet d'apprentissage ».
Les programmes de mathématiques sont conséquents et certains exemples de réussite sont inadaptés… d'où la demande de suppression.
Le SNALC poursuivra son travail jusqu'au Conseil Supérieur de l'Education où ces projets seront votés. Notre mot d'ordre : que le Ministère fasse des programmes qui donnent les contenus à enseigner. Quant à la manière d'enseigner, qu'il fasse un peu confiance à ses professeurs.

Formation initiale : Le Ministère n'a toujours pas compris

Les référentiels de formation initiale des différents corps (certifiés, PEPS, PLP, CPE) sont en cours de discussion.
Celui des futurs CPE est plutôt bien fait car il cible vraiment les facettes principales du métier.

Les autres posent problème. Principalement parce que dans les 4 blocs de formation proposés, le premier est censé être celui du disciplinaire alors que, dans les faits, les connaissances disciplinaires y côtoient la didactique qui prend une place prépondérante. Pour le SNALC, les futurs enseignants doivent avoir une maîtrise solide de leur discipline. C'est pourquoi nous nous battons pour que la didactique intègre le bloc 2 avec la pédagogie et que le bloc 1, censé occuper 60% de la formation, ne s'occupe que des connaissances.

Les blocs 2, 3 et 4 qui concernent la pédagogie, la connaissance du fonctionnement des élèves et de l'acte d'apprendre ainsi que le fonctionnement du système et les droits et devoirs des enseignants sont importants, et le SNALC ne demande pas qu'ils soient traités à la légère. Cependant, nous considérons que le cœur du métier reste la connaissance.

Aujourd'hui, plus que jamais, les futurs citoyens doivent être éclairés...

Carrières / Conditions de travail

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Contrat collectif MEN, MESR, J&S

Qu'est-ce que c'est ?

La nouvelle mutuelle du groupement MGEN - CNP Assurances,
—un panier de soins « socle » obligatoire
—des options de garanties supplémentaires facultatives en santé et prévoyance, obsèques et dépendance.

Pour qui ?

Obligatoire pour tous les agents actifs et rémunérés (sauf en cas de dispense) : titulaires, stagiaires, contractuels, maîtres du privé, apprentis
S'ils le souhaitent :
—les ayants droit (conjoints, enfants),
—les retraités (sans prise en charge employeur)

Quelle prise en charge par l'employeur ?

Prise en charge pour les bénéficiaires actifs :

Obligatoire	Panier de soins « socle »	50 %
Facultatif	Garanties Santé Option n°1	50 % (limite 5 €)
Facultatif	Garanties Santé Option n°2	5 €
Facultatif	Garanties Prévoyance (en attente)	7 €
Facultatif	Garanties Obsèques et/ou Dépendance	—

Pour connaître les montants des garanties socle et des options : http://bit.ly/4o9G38t

Combien ça coûte ?

Cotisation « socle » selon votre rémunération brute, après prise en charge :

1 500 € → 27.18 €	1 800 € → 29.47 €	2 000 € → 30.99 €	2 500 € → 34.80 €
3 000 € → 38.61 €	3 500 € → 42.42 €	4 000 € et + → 45.66 €	

La cotisation « socle » sera prélevée directement sur la rémunération de l'agent à partir de mai 2026 ; les cotisations facultatives seront prélevées sur le compte bancaire.

Le parcours d'affiliation

L'agent reçoit un mail individuel sur sa boîte professionnelle.
Il dispose de **21 jours** pour accéder à son espace personnel MGEN afin de :
—choisir son niveau de couverture (socle, options…),
—désigner ses ayants droit,
—renseigner ses coordonnées,
—produire RIB et attestation de droits de la sécurité sociale,
—ou solliciter une dispense.
Après 21 jours : adhésion panier « socle » automatique (pas de remboursement de prestations tant que le RIB n'a pas été enregistré sur l'espace personnel).
NB : la démarche est obligatoire même pour les agents déjà affiliés à la MGEN

Attention :

Pour les AESH, comme la cotisation dépend de la rémunération, Pour une quotité de 62 % échelon 1

• le socle sera prélevé sur votre fiche de paye ; le montant serait de 24.37 euros.

• si vous ajoutez l'option1, il vous sera prélevé sur votre compte bancaire mensuellement, 7,23 euros en plus soit au total, 27.99 euros .

• Même principe pour l'option 2 mais la somme sera de 30.38 euros, soit au total, 49.70 euros.

L'écart est minime si vous êtes à l'échelon 5. Il faut ajouter environ 0.50 centimes d'euros sur les prix indiqués ci dessus.

Rejoindre le groupe

Facebook AESH

Mouvement INTER : Se préparer dès maintenant

Un mouvement, ça se prépare.

Il est important d'établir une stratégie, de réfléchir à partir des mouvements des années précédentes afin de se rendre compte de la faisabilité de la chose, même si des variations importantes dans les barres d'accès peuvent exister d'une année sur l'autre.

Le SNALC se tient à la disposition de tous pour répondre aux interrogations et conseiller dans l'établissement de la liste de vœux.

Quel que soit votre projet, la gestion de l'extension, notamment, doit entrer en ligne de compte.

Pour tout renseignement : snalc.besancon@gmail.com ou 06.61.91.30.49

Que fait le SNALC Besançon ?

Le SNALC accompagne vos recours

Vous avez reçu le résultat de votre PPCR et vous estimez que les positionnements dans les items et l'avis final de Mme la Rectrice ne correspond pas à votre travail ni à votre carrière ? Le SNALC peut vous accompagner dans votre recours, vous aider à le rédiger et vous conseiller. (snalc.besancon@gmail.com)

RIS et congrès à venir

Une RIS en visioconférence sera proposée aux professeurs des écoles le 28 janvier : Quand les limites sont franchies : Réagir face aux violences et accusations en milieu scolaire. Principes à respecter, précautions à prendre et réponses concrètes.

Le 12 novembre, le SNALC vous propose un congrès sur les conditions de travail et sur la judiciarisation de nos métiers, à Besançon. Là aussi, nous vous donnerons des clefs pour faire face.

Le 18 décembre, nous vous proposerons un congrès sur le thème de la laïcité et des valeurs de la République. Est-ce de la com ou y a-t-il de vraies actions dans des académies comme la nôtre ? Comment être équipé et protégé pour enseigner et, comme le dit le Ministère, faire vivre ces valeurs ?

Vous recevrez bientôt les détails pour participer à la RIS. Pour ce qui est des congrès, vous pouvez vous inscrire par mail (snalc.besancon@gmail.com) par téléphone (06.61.91.30.49) ou en suivant les QR codes ci-dessous.

Conditions de travail et Judiciarisation

Laïcité et Valeurs de la République